

Evaluation, accréditation et analyse de l'activité des établissements (Chapitre 3 du Titre 1er du Livre 1er de la Partie 6 du CSP)

20/07/2005

Code de la santé publique, partie réglementaire instituée par le **décret n°2005-840 du 20 juillet 2005**

PARTIE VI
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ
LIVRE 1er
Etablissements de santé
TITRE 1er
ORGANISATION DES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Chapitre III
Evaluation, accréditation et analyse de l'activité des établissements

Section 1 - Analyse de l'activité médicale

Section 2 - Evaluation et certification

Section 4 - Echanges d'information entre les établissements de santé, les agences régionales de l'hospitalisation, l'Etat et les organismes d'assurance-maladie

Sous-section 2 - Conditions générales de transmission et d'échange d'informations

Sous-section 3 - Accès des tiers au système commun d'information de l'Etat, des agences régionales de l'hospitalisation et des organismes d'assurance maladie

Section 5 - Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Sous-section 1 - Dispositions générales

Sous-section 2 - Organisation et fonctionnement

Sous-section 3 - Dispositions financières et comptables

Sous-section 4 - Dispositions relatives au personnel